

Employé logistique

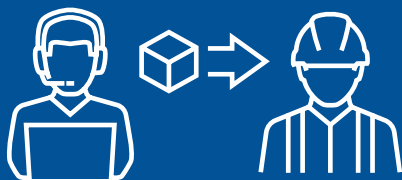


TABLE DES MATIÈRES

1. POSTE DE TRAVAIL OU FONCTION	2
1.1 Tâches	2
1.2 Qualifications exigées et conditions professionnelles	2
1.3 Localisation	3
1.4 Équipements de travail	3
1.5 Instructions préalables.....	6
1.6 Formations à prévoir	7
1.7 Étudiant-travailleurs	8
1.8 Information complémentaire	8
2.RISQUES ET MESURES DE PRÉVENTION	9
2.1 Les risques possibles.....	9
2.2 Equipements de protection individuelle et vêtements de travail	13
2.3 Informations complémentaires	14
3.SURVEILLANCE DE LA SANTÉ	15
3.1 Vaccination et tests	15
3.2 Les risques pour la santé	15
3.3 Informations complémentaires	15
4.PROTECTION DE LA MATERNITÉ	16
5.AVIS	16
6.POINTS D'ATTENTION LORS DE LA VISITE D'ENTREPRISE	16
6.1 Général.....	16
6.2 Spécifique	17
7.OUTILS DIDACTIQUES	17
7.1 E-learning 'Utilisation de cutters'	17
8.REMARQUES ET DISCLAIMER	17
9.VERSION ET DATE	17





1. POSTE DE TRAVAIL OU FONCTION

1.1 Tâches

Le secteur de la logistique est très diversifié. D'une manière générale, les activités visent l'organisation du transport de personnes ou de biens d'un point de départ jusqu'au point d'arrivée par les airs, les mers ou sur terre en s'assurant que la continuité des processus internes ou chez le client soit garantie. Il existe aussi diverses spécialisations. Dans les grandes lignes, on distingue l'employé logistique administratif et le collaborateur logistique.

Les principales tâches de l'employé administratif logistique :

- Établir le planning de transport ;
- Établir, suivre et contrôler les documents exigés : dossiers de transport, documents de fret et documents de bord et formalités douanières ;
- Enregistrer électroniquement les données et les documents dans les systèmes informatiques propres à l'entreprise ;
- Entretenir les contacts avec les fournisseurs et les clients lors de la commande et de la réception des biens ;
- Veiller à respecter les délais de livraison.

Les tâches principales du collaborateur logistique :

- Réceptionner et contrôler des livraisons ;
- Gérer et stocker les marchandises (par ex. à l'aide d'un système de scanning) ;
- Préparer les marchandises pour l'expédition ;
- Conduire un transpalette (électrique), un chariot élévateur ou un préparateur de commandes ;
- Assurer l'entretien du magasin.

Il existe d'autres appellations pour cette fonction : magasinier et/ou gestionnaire de stock.

1.2 Qualifications exigées et conditions professionnelles

Il y a diverses filières de formation en lien avec les activités dans le secteur de la logistique. Les formations peuvent être de courte ou de longue durée en fonction de leur contenu et des compétences enseignées. Dans ce secteur, la connaissance des langues est souvent un atout (entre autres néerlandais, anglais, allemand).

Les formations suivantes sont, entre autres, proposées :

- Enseignement secondaire
 - Enseignement technique : 5^e et 6^e Technique de qualification en « Gestionnaire en logistique et transport ».
- Enseignement supérieur
 - De type court : Bachelier professionnalisant en « Management de la logistique » ;
 - De type long : Master de spécialisation « Logistique et transport ».

Employé logistique



Enseignement de promotion sociale et formation en alternance

Divers cycles courts ou longs (de 8 mois à 4 ans d'études) sont proposés par les établissements d'enseignement de promotion sociale (niveau secondaire et supérieur), les centres de formation en alternance (CEFA, IFAPME, etc.) et centres de compétences. Les formations proposées sont très diverses : assistant en logistique, technicien en transport et logistique, gestion des transports et de la logistique d'entreprise, gestionnaire des approvisionnements et des stocks, etc.

1.3 Localisation

Les entreprises actives dans le commerce et le transport, telles que :

- Grossistes en restauration ;
- Centres de distribution ;
- Entreprises de transport ;
- Entreprises de déménagement ;
- Aéroports ;
- Transport maritime ;
- Secteur de la distribution (supermarchés) ;
- Etc.

1.4 Équipements de travail

Cutters de sécurité

Les cutters de sécurité sont conçus de telle sorte que l'utilisateur est protégé de tout contact direct avec la lame. Il existe des cutters de sécurité pour chaque type d'utilisation.

→ Cutters de sécurité

- **Cutter de sécurité avec goupille de sécurité**

La lame est protégée par une goupille qui se glisse automatiquement au-dessus de la lame lorsque le cutter n'est pas utilisé ou qu'il n'y a pas de contact avec le matériau. Il peut couper dès qu'une pression est exercée sur la surface de coupe.

- **Cutter à étrier de protection**

La lame est automatiquement protégée par un étrier de protection lorsque le couteau n'est pas utilisé ou qu'il n'y a pas de contact avec le matériau. Il peut couper dès qu'une pression est exercée sur la surface de coupe. Ce type de cutter est spécifiquement utilisé pour ouvrir les sacs en plastique ou en papier.

- **Cutter de type "bec de perroquet"**

La lame est recouverte d'un capuchon protecteur en forme de bec de perroquet. Il peut trancher dès qu'une pression est exercée sur la surface de coupe. Ce type de couteau de sécurité est spécifiquement utilisé pour couper les feuillards.

- **Cutter à lame intégrée**

Ce couteau de sécurité dispose d'une lame intégrée. Ce type de cutter est spécifiquement utilisé pour couper des sangles, du ruban adhésif, du papier aluminium ou du carton.



Employé logistique



- **Cutter à rétractation semi-automatique de la lame**

La lame se rétracte automatique dans le châssis du cutter grâce à un ressort lorsque l'on lâche un bouton poussoir. Ce type de cutter est multi-usages.

- **Cutter à rétractation automatique de la lame**

La lame se rétracte automatiquement dans le châssis du cutter dès qu'elle se libère de la surface de coupe. Ce n'est que lors de la coupe que la lame est maintenue à l'extérieur à l'aide d'un bouton poussoir.

Équipements de levage et de transport

Le levage et le transport manuels de marchandises comportent des risques et peuvent être sources de maux de dos. Les équipements de transport offrent une solution.

Un aperçu des équipements fréquemment utilisés dans le secteur de la logistique :

→ Équipement de transport

- **Le chariot élévateur**

Le chariot élévateur est conçu pour le transport de marchandises, essentiellement des palettes. Cependant, il peut être équipé de divers accessoires selon le type de marchandises à transporter: des euro-palettes, des rouleaux, des fûts ou des balles. Le chariot est propulsé électriquement ou par un moteur thermique (diesel, gaz). Il est limité quant à la hauteur de levage, en comparaison avec le préparateur de commandes.

- **Le transpalette (manuel, semi-électrique ou électrique)**

Le transpalette est conçu pour le transport de marchandises. La forme des fourches dépend du type de marchandises à transporter, par ex. des euro-palettes, des rouleaux, des casiers, etc. La commande est effectuée à l'aide d'un timon. Elle est manuelle ou électrique. Les modèles semi-électriques ont un système de levage électrique mais le déplacement reste manuel.

- **Le chariot de transport (à étages)**

Le chariot de transport est conçu pour le transport interne de marchandises (à l'intérieur de l'espace de travail ou le magasin). Il est muni d'un simple plateau ou de plusieurs étages, de quatre roues et d'une poignée pour guider le chariot.

- **Le chariot porte-panneaux**

Le chariot porte-panneaux est spécifiquement conçu pour le transport de marchandises de grande superficie. Il possède un plateau horizontal et une barre métallique sur le côté du chariot sur laquelle l'objet transporté peut être appuyé pendant son déplacement.

- **Le diable**

Le diable est conçu pour transporter rapidement des caisses et/ou des marchandises lourdes ou difficiles à manutentionner. Il consiste en un plateau équipé de deux roues seulement et de deux poignées à hauteur de l'utilisateur.

Employé logistique



- **Le plateau à roulette**

Il s'agit d'un simple petit plateau, sans poignée, équipé de quatre roulettes qui sont placées sous la charge à transporter.

- **Ventouses de transport**

Il s'agit de poignées munies de ventouses qui permettent de transporter avec moins d'efforts des charges difficilement préhensibles.

- **Les crochets de transport**

Le crochet de transport se compose d'une poignée à laquelle est fixée une sangle munie d'un crochet. La longueur de la sangle dépend de la taille de la charge à transporter. Le crochet de transport vise à réduire la charge physique au niveau du dos en permettant le maintien d'une posture plus verticale.

→ Équipements de travail pour le traitement des marchandises

- **Le convoyeur à rouleaux (avec table à billes)**

Le convoyeur à rouleaux est un système de transport constitué de divers éléments tubulaires rotatifs. L'ensemble des rouleaux est généralement disposé de sorte à présenter une légère pente. Les marchandises, colis, palettes sont alors déplacés par l'effet de la gravitation. Lorsque le convoyeur doit parcourir une grande distance les rouleaux sont actionnés par un moteur. L'intégration d'une table à billes est possible. Elle permet que la marchandise puisse être orientée dans diverses directions et facilite ainsi la gestion des marchandises.

- **Le positionneur de palettes**

Il s'agit d'un plateau circulaire tournant à 360° monté sur un niveleur à ciseaux. La table est équipée d'un système pneumatique permettant un réglage en fonction du poids de la charge de sorte que la charge reste à la même hauteur.

- **La table élévatrice à ciseaux**

La table est équipée d'un système hydraulique de sorte que le plateau puisse être positionné à une hauteur de travail ergonomique.

→ Équipements de travail pour le stockage de marchandises

- **Le préparateur de commandes**

Un préparateur de commandes peut gerber des marchandises à des hauteurs élevées. Il est principalement prévu pour une utilisation en intérieur, par ex. pour le stockage de palettes dans les rayonnages d'un entrepôt.

Employé logistique



1.5 Instructions préalables

Il est important que l'intérimaire bénéficie d'un moment d'accueil avant la prise de poste effective au sein de l'entreprise utilisatrice.

Les points suivants sont importants :

• **L'intérimaire doit être informé sur :**

- tous les risques associés au poste de travail ;
- les obligations de la ligne hiérarchique ;
- les missions et compétences des services interne ou externe ;
- l'accès aux équipements sociaux (vestiaires, WC, réfectoire, etc.) ;
- l'organisation des premiers secours ;
- la localisation des accès aux zones dangereuses ;
- les procédures en cas d'urgence (incendie, évacuation, accident, etc.).

Les instructions de sécurité spécifiques pour prévenir les risques au poste de travail, par exemple, celles ayant trait à :

L'utilisation des cutters de sécurité

- Avant l'utilisation
 - Contrôler que la lame n'est pas endommagée et est en bon état ;
 - S'assurer que les sécurités et/ou la protection de la lame sont suffisantes.
- Pendant l'utilisation
 - Vérifier que la lame est suffisamment tranchante ;
 - Ne pas se positionner dans le prolongement de la ligne de coupe ; toujours couper dans le sens opposé au corps ;
 - Ne pas mettre la main dans le sens de la ligne de coupe ;
 - Ne pas tenter de rattraper un cutter qui tombe.
- Après l'utilisation
 - Ne pas laisser les cutters traîner ; les ranger immédiatement à l'endroit approprié ;
 - Utiliser une housse, ne pas mettre un cutter directement dans une poche (de pantalon) ;
 - Changer la lame émoussée ou remplacer le cutter endommagé avec des gants résistant aux coupures et jeter les pièces tranchantes dans une poubelle adaptée.

Utilisation correcte d'un transpalette manuel

- Avant utilisation
 - Vérifier que le transpalette est techniquement en état ; plus particulièrement si les freins fonctionnent ;
 - Porter les équipements de protection individuelle adaptés : chaussures et gants de sécurité, veste de signalisation ;
 - Prendre connaissance du règlement de circulation interne et vérifier si les passages sont libres ;
 - S'assurer que le chargement est stable et que le transpalette n'est pas en surcharge (poids maximal autorisé).

Employé logistique



- Durant l'utilisation
 - Ne pas transformer le transpalette en trottinette et ne pas l'utiliser dans une pente ;
 - Mettre le transpalette calmement en mouvement par une flexion des jambes ; garder le dos droit et éviter les mouvements brusques ;
 - Marcher devant ou à côté du transpalette. Regarder dans le sens de la marche ;
 - Garder suffisamment de distance avec les murs pour éviter que des collègues soient coincés entre le transpalette et le mur ;
 - Rester vigilant en cas de présence d'autres travailleurs ;
 - Respecter les marquages au sol.
- Après l'utilisation
 - Mettre le transpalette dans un endroit adapté, où il n'obstrue pas un passage.

1.6 Formations à prévoir

L'analyse de risques réalisées par l'utilisateur peut démontrer que des formations complémentaires sont nécessaires :

- Réglementation sur le transport (ADR, péage, navigation intérieure, trafic routier, etc.)
- Cariste

Employé logistique



1.7 Etudiants-travailleurs

L'utilisateur doit disposer d'une analyse de risques préalable au poste de travail. Celle-ci doit pouvoir démontrer si le poste est adapté ou non à un jobiste. Une des mesures de prévention pourrait être que, selon le Code X.3, certaines activités soient interdites aux jobistes.

Quelques points d'attention :

- La conduite d'engins de transport motorisés, tels que les chariots élévateurs et préparateurs de commandes, est **toujours interdite** aux jobistes.

Cela concerne :

- Le déplacement, le levage, le gerbage, le stockage et déstockage de charges ;
- Le chargement et déchargement de camions dans les entreprises et les entrepôts ;
- Cette interdiction est aussi valable lorsque l'activité est réalisée de manière périodique ou temporaire dans le cadre de l'organisation d'événements. (Nouveau depuis 30/06/2019).

Une exception concerne la conduite d'un transpalette manuel et/ou électrique. Ces derniers sont seulement autorisés dans certaines circonstances (voir aussi [CIF 2014 02 Protection des étudiants jobistes](#)) :

- Transpalette à conducteur accompagnant (transpalette électrique) :
 - Autorisé à partir de 16 ans ;
 - La charge peut seulement être surélevée de sorte à pouvoir la transporter ;
 - Max. 6 km/h ;
 - Lorsque le transpalette est lâché, l'organe de commande se met en position neutre et les freins se mettent en action.
- Transpalette à conducteur autoporté :
 - Autorisé à partir de 18 ans ;
 - La charge peut seulement être surélevée de sorte à pouvoir la transporter ;
 - Max. 16 km/h ;
 - Lorsque le transpalette est lâché, l'organe de commande se met en position neutre et les freins se mettent en action.
- Conditions valables tant pour les transpalettes à conduite accompagnée qu'autoportée :
 - Le jobiste reçoit une formation relative à la conduite en sécurité ;
 - L'employeur s'assure que le jobiste a suffisamment le sens des responsabilités ;
 - L'utilisateur demande préalablement l'avis du Comité et du conseiller en prévention ;
 - L'utilisateur prend effectivement les mesures de prévention et contrôle qu'elles sont suivies ;
 - Uniquement en présence d'un travailleur expérimenté.
- Un jobiste peut conduire un véhicule automobile (par ex. en tant que coursier) s'il dispose d'un permis de conduire valable et d'une expérience de conduite.

1.8 Information complémentaire



2. RISQUES ET MESURES DE PRÉVENTION

2.1 Les risques possibles

EMPLOYÉ LOGISTIQUE ADMINISTRATIF

Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Exposition aux écrans de visualisation	<ul style="list-style-type: none"> → Fatigue oculaire → Yeux irrités, sécheresse → Vue trouble → Maux de tête 		<ul style="list-style-type: none"> → Installer correctement l'écran : le bord supérieur de l'écran à hauteur des yeux et à un bras de distance. → Installer l'écran de préférence perpendiculairement à la fenêtre de façon à éviter les reflets sur l'écran. Utiliser un filtre à écran si nécessaire. → Veiller à une bonne qualité d'écran. → Prévoir un éclairage suffisant, min. 500 lux. → Consulter le médecin du travail en cas de plaintes répétées. Des lunettes pour écran peuvent soulager car elles protègent de la lumière bleue en provenance de l'écran. 		
Position assise prolongée	<ul style="list-style-type: none"> → Obésité → Taux de cholestérol augmenté → Diabète → Maladies cardio-vasculaires 		<ul style="list-style-type: none"> → Introduire suffisamment de pauses et de moments pour bouger. → Prévoir une formation, des instructions et des initiatives pour réduire le maintien de la position assise statique et une bonne hygiène de vie. → Créer un lieu de travail ergonomique : par ex. tables assis-debout, ballon d'assise, etc. 		
Pression du travail élevée • Charge de travail • Organisation	<ul style="list-style-type: none"> → Fatigue → Stress et irritabilité → Problèmes psychiques → Démotivation 		<ul style="list-style-type: none"> → Signaler à temps que la pression de travail est trop élevée auprès de la hiérarchie. → Organiser des réunions de travail et veiller à une bonne communication interne. 		

Employé logistique



COLLABORATEUR LOGISTIQUE

Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Expérience et/ou connaissances préalables insuffisantes	<ul style="list-style-type: none"> → Blessures physiques → Dommages causés à des tiers → Dommages causés au matériel 		<ul style="list-style-type: none"> → (Au niveau de l'agence d'intérim) enquêter en profondeur sur les connaissances et l'expérience de l'intérimaire. → (Au niveau de l'utilisateur) prévoir un accueil et un suivi de l'intérimaire. → Fournir les instructions et procédures de sécurité à l'intérimaire. → Prévoir une formation complémentaire au besoin. (voir aussi 1.6 : Formations à prévoir) 		
Désordre sur le lieu de travail <ul style="list-style-type: none"> • Matériel qui traîne • Palette/cartons dans les passages • Manque de signalisation et de marquages au sol 	<ul style="list-style-type: none"> → Chutes → Glissades → Trébuchements 		<ul style="list-style-type: none"> → Porter les équipements de protection individuelle adaptés : chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes. → Laisser les voies de secours et d'évacuation toujours libres. → Veiller à l'ordre sur le lieu de travail et ne laisser rien traîner. 		
Exposition au bruit	<ul style="list-style-type: none"> → Perte auditive temporaire ou permanente → Acouphènes → Stress 		<ul style="list-style-type: none"> → Porter des protections auditives, telles que les bouchons d'oreilles ou les coquilles : <ul style="list-style-type: none"> • À partir de 80 dB(A) : mise à disposition • À partir de 85 dB(A) : port obligatoire 		
Exposition aux agents chimiques	<ul style="list-style-type: none"> → Empoisonnement → Brûlures → Irritation → Allergie 		<ul style="list-style-type: none"> → Porter les équipements de protection individuelle adéquats : chaussures et gants de sécurité. → Prendre connaissance des risques liés aux marchandises transportées. 		

Employé logistique



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Collision avec un équipement de transport	<ul style="list-style-type: none"> → Ecchymose → Fracture (complexe) → Coincement → Amputation 		<ul style="list-style-type: none"> → Respecter les marquages au sol et la signalisation (c.-à-d. entre le trafic roulant et les piétons). → Utiliser des équipements de transport bien équipés et correctement entretenus (par ex. équipés de rétroviseurs d'angles morts). → Rouler à une vitesse adaptée. → Rester attentif à l'environnement en permanence. → Adopter une attitude responsable sur le lieu de travail. 		
Agression verbale et/ou physique	<ul style="list-style-type: none"> → Blessures physiques → Perte de confiance en soi → Démotivation → Angoisse et stress 		<ul style="list-style-type: none"> → Désignation d'un conseiller en prévention aspects psychosociaux interne ou externe. → Désignation d'une personne de confiance interne à l'organisation. → Prévoir une formation ou une sensibilisation relative à la prévention et à la gestion de l'agression verbale et/ou physique. → Formation à la gestion des conflits et à la maîtrise de soi. 		
Position de travail inadéquate	<ul style="list-style-type: none"> → Troubles musculosquelettiques → Maux de dos 		<ul style="list-style-type: none"> → Limiter la durée d'exposition et alterner avec les collègues. → Stimuler l'adoption de positions de travail correctes à l'aide d'outils de sensibilisation (affiche, formation, etc.). 		
Manutention de marchandises	<ul style="list-style-type: none"> → Troubles musculosquelettiques → Douleurs lombaires → Écrasement d'un membre 		<ul style="list-style-type: none"> → Porter les équipements de protection individuelle adaptés : chaussures de sécurité avec pointes en acier. → Utiliser les moyens techniques pour le transport : transpalette, chariot, crochets de transport, etc. 		

Employé logistique



Dangers	Risques	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Évaluation risque résiduel	Remarques
Utilisation de cutters	→ Coupures		<ul style="list-style-type: none">→ Utiliser des cutters de sécurité, avec soit une lame protégée, soit une lame rétractable (semi) automatique.→ Adopter les bonnes méthodes : couper dans la direction opposée au corps.→ Ne pas laisser les cutters traîner.→ Porter des gants anti-coupures pour changer les lames et déposer les lames émoussées dans un conteneur adapté.		

Cet inventaire des risques est fourni à titre indicatif et doit être adapté à la situation réelle dans l'entreprise. Par ailleurs, il existe diverses manières possibles d'analyser les risques, par exemple le graphe des risques, la méthode Kinney ou l'évaluation du risque à l'aide de gradations (très faible, faible, moyen, élevé, très élevé).

Employé logistique



2.2 EPI & vêtements de travail

Général



VÊTEMENT DE TRAVAIL

CARACTÉRISTIQUES :

- T-shirt, pull, pantalon, etc.
- Veste de signalisation en cas de visibilité réduite (quais de chargement, parkings, etc.)
- Mise à disposition gratuite par l'employeur



PROTECTION DES MAINS

CARACTÉRISTIQUES DES GANTS DE PROTECTION :

- Bonne préhension
- Couvrant les poignets
- Résistance suffisante à la coupure et à la perforation en cas de manipulation de charges à bords tranchants et/ou de palettes
- Résistance suffisante aux produits chimiques et étanches en cas de manipulation de produits chimiques



PROTECTION DES PIEDS

CARACTÉRISTIQUES DES CHAUSSURES DE SÉCURITÉ, SELON LE TYPE S1, S2 OF S3 :

- Pointes en acier ou en plastique avec une résistance à la pénétration d'au moins 200 joules (Type S1, S2, S3)
- Antistatiques (Type S1, S2, S3)
- Talons fermés (Type S1, S2, S3)
- Talons amortisseurs (Type S1, S2, S3)
- Imperméables (Type S2, S3)
- Semelles intermédiaires en acier (Type S3)

Spécifique

PROTECTION DE LA TÊTE

CARACTÉRISTIQUES DES CASQUES DE SÉCURITÉ :

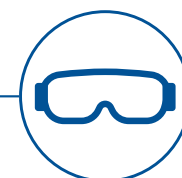
- Serre-nuque
- Sangles d'amortissement intérieur
- (Ventilation, selon la situation)
- Protège contre la chute d'objets et/ou les chocs à la tête



PROTECTION DE L'OUÏE

CARACTÉRISTIQUES DES BOUCHONS D'OREILLES/COQUILLES :

- Conseillés à partir de 80 dB(A) et obligatoire à partir de 85 dB(A)
- Les capacités d'atténuation sonore varient selon les marques
- Critères de sélection : fréquence, durée d'exposition, confort, combinaison avec le port d'un casque de protection, etc.



PROTECTION DES YEUX

CARACTÉRISTIQUES DE LUNETTES DE SÉCURITÉ :

- Protection contre la projection frontale de particules
- Protection contre les dommages et les irritations aux yeux lors de la manipulation des produits chimiques



Les illustrations d'EPI¹ sont fournies à titre indicatif ; le choix des EPI adaptés doit être réalisé en fonction des conditions réelles et s'appuyer sur les résultats de l'analyse des risques au poste de travail.

¹ EPI signifie équipement de protection individuelle. Il s'agit de tout équipement conçu pour être porté ou tenu par le travailleur, prévu pour le protéger d'un ou plusieurs risques pouvant affecter sa santé ou sa sécurité au travail.



2.3 Informations complémentaires

→ Comment faire face à l'agression ?

L'intérimaire peut être confronté à du harcèlement physique ou psychique, être menacé verbalement et physiquement.

Comment reconnaître une agression ?

Certains éléments de l'attitude de la personne sont annonciateurs d'une réaction agressive chez celle-ci :

- Parle vite et plus fort ;
- Transpire plus ;
- Montre des signes d'impatience (par ex. tapote des doigts, heurte des objets, frappe du poing sur la table, etc.) ;
- Serre les poings ;
- Serre les lèvres et respire fort.

Cette attitude peut se transformer en colère visible. Alors la personne :

- Parle de plus en plus fort, jusqu'à crier ;
- Devient rouge ;
- Exprime des accusations ;
- Claque les portes et jette des objets.

Comment réagir face à une personne agressive ?

- Rester calme et s'exprimer de manière posée et cohérente ;
- S'assurer que l'attitude posée soit visible : être attentif à la respiration, l'attitude corporelle, l'expression du visage et la voix ;
- Garder ses distances et rester hors de portée ;
- Répondre calmement et rester indifférent aux attaques verbales. Faire savoir à l'agresseur que ses propos vont trop loin, maintenir la conversation et faire preuve de compréhension ;
- Garder en tête que plus l'agresseur se sentira sous pression, plus il deviendra agressif ;
- Faire appel à de l'aide dans l'environnement de travail ;
- Lancer l'alarme si les événements sont hors de contrôle ;
- Signaler tous les cas d'agression.

Employé logistique



3. SURVEILLANCE DE LA SANTÉ

3.1 Vaccination & tests

Un collaborateur logistique est vacciné contre le tétanos.

3.2 Les risques pour la santé

L'analyse de risques réalisée par l'utilisateur doit indiquer si le travailleur doit être soumis à une évaluation de santé préalable. Les risques pour la santé ci-dessous sont seulement des suggestions des risques les plus courants. Il faut tenir compte du fait que chaque poste de travail comporte des caractéristiques propres.

Collaborateur logistique	
NATURE DES RISQUES DE SANTÉ	CODE
Fonction de sécurité (TOUJOURS obligatoire !)	1
Activités à risque défini :	
• Agents chimiques :	1135
• Spécifier l'agent	
• Agent physique:	
• Bruit > 80 dB(A)	1203
• Exposition à des contraintes:	
• Manutention de charges	2022
• Travail de nuit	2024
• Travail posté	2025

CONSEILS :

- Souvent la surveillance de la santé pour "manutention de charges" peut être évitée lorsque des moyens techniques de soulèvement et de transport de charges et une bonne formation à la manutention sont proposés.

Voir : [Circulaire CIN 2017 04 Manutention manuelle de charges](#)

- La répétition inutile d'évaluations de santé peut être évitée par l'utilisation de la Base de données centralisée *PI-M*.

3.3 Informations complémentaires



4. PROTECTION DE LA MATERNITÉ

Dès que la travailleuse a connaissance de sa grossesse, elle doit en avertir l'agence d'intérim et l'utilisateur.

Des adaptations sont possibles en cas d'exposition à :

- La manutention manuelle de charges
- Les agents chimiques, nocifs en cas de grossesse (voir étiquette)

Autres références : [Circulaire 2017 02 Protection de la maternité](#)

5. AVIS

Le volet A de la fiche de poste de travail doit être complétée par les dates des avis des 3 parties suivantes :

- Le Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) :
 - Pour les entreprises de moins de 50 travailleurs qui n'ont pas de CPPT, l'avis est demandé à la délégation syndicale et à défaut la participation directe est d'application.
- Le conseiller en prévention du service interne de l'utilisateur;
- Le conseiller en prévention-médecin du travail du service interne ou externe pour la prévention et la protection au travail.

6. POINTS D'ATTENTION LORS DE LA VISITE D'ENTREPRISE

6.1 Général

- ✓ Comment l'accueil est-il organisé dans l'entreprise ?
 - Quand et par qui ?
 - Les procédures internes sont-elles communiquées ? (Par ex. absence, maladie, accident, évacuation, premiers secours, sanitaires, réfectoire, etc.)
 - Un parrain ou une marraine seront-ils désignés ?
 - Des explications seront-elles données à propos des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle ?
 - L'accueil est-il enregistré ?
- ✓ Une personne de confiance/un conseiller en prévention aspects psychosociaux ont-ils été désignés par l'entreprise ? Comment l'intérimaire peut-il contacter ces personnes ?
- ✓ Quand et comment l'intérimaire reçoit-il les instructions de sécurité à son poste de travail ? (par ex. pour ce qui concerne le travail sur écran, la circulation, l'utilisation d'équipements, les règles relatives à la protection contre le vol et l'intrusion, etc.)
- ✓ Dans quelles langues les instructions sont-elles disponibles ?

Employé logistique



6.2 Spécifique

- ✓ Des diplômes précis sont-ils requis ?
- ✓ Des formations spécifiques en sécurité sont-elles exigées ?
- ✓ Quelles langues l'intérimaire doit-il connaître ?
- ✓ Quelles sont les tâches précises qu'il aura à remplir ?
- ✓ L'intérimaire doit-il conduire un chariot élévateur? Si oui, doit-il être en possession d'un brevet spécifique ?
- ✓ L'intérimaire doit-il travailler dans un environnement particulier : port, aéroport, chemin de fer ou autres ?
- ✓ L'intérimaire est-il employé dans un régime de travail particulier : travail de nuit, travail posté ou autres ?
- ✓ L'intérimaire est-il confronté à des risques particuliers : travail en hauteur, chute d'objets, manipulation de produits chimiques ou autres ? Si oui, des mesures de prévention appropriées sont-elles prises ?
- ✓ Des marchandises de valeur, de l'argent sont-ils conservés dans les entrepôts ?
- ✓ L'intérimaire est-il en contact avec les clients, les fournisseurs et/ou les chauffeurs ? Y a-t-il des procédures claires en ce qui concerne le travail avec des tiers ?

7. OUTILS DIDACTIQUES

7.1 E-learning 'Utilisation de cutters'

Cliquez ici pour accéder au module de e-learning

www.p-i.be/fr/formations/e-learning/utilisation-de-cutters

8. REMARQUES ET DISCLAIMER

Remarques

Les risques auxquels sont exposés les travailleurs, même lorsqu'il s'agit de ceux encourus pour une même fonction, varient d'une entreprise à l'autre, d'un poste de travail à l'autre, voire même d'une tâche à l'autre. Ce document ne peut donc jamais être utilisé comme une analyse de risques ou comme une liste d'EPI à utiliser. Dans le meilleur des cas, il peut servir de source d'inspiration. L'emploi de tout ou d'une partie seulement de ce document sans tenir compte, simultanément, des risques réels ou des conditions de travail réelles peut entraîner des accidents ou des incidents.

Clause de non-responsabilité

Le contenu de ce document n'est présenté qu'à titre informatif et à des fins didactiques. Lors de son téléchargement et lors de sa consultation, il est recommandé de prendre connaissance de la clause de non-responsabilité émise PI sur le site www.fichepostedetravail.be.

Prévention et Intérim ne saurait être tenu responsable des inexactitudes ou de l'incomplétude des informations fournies par le présent document. Enfin, l'on rappellera que les informations qu'il contient ne sont pas adaptées à des circonstances personnelles ou spécifiques. L'utilisateur ne devant ainsi pas les considérer comme des conseils personnels, professionnels ou juridiques.

Les sites Web tiers auxquels il est fait référence dans le document ne relèvent pas de la responsabilité de PI.

9. VERSION ET DATE

Version 1, Août 2019